CHARLES ROSSET

Notice lue par RENÉ IDZKOWSKI

Ce fut une douloureuse stupeur pour les anciens demeurés au Palais durant la grande tourmente lorsqu'ils apprirent le 8 avril 1915 que Charles Rosset venait d'être emporté, à l'âge de 42 ans, par une congestion pulmonaire foudroyante à l'hôpital militaire d'Orléans.

Chacun évoqua à cette minute tragique la physionomie souriante de ce bon et jovial garçon, qui était des nôtres depuis 17 ans, qui avait poussé le désir de rendre service jusqu'à la manie, et qui sans cesse arpentant d'un pas lent la galerie Marchande et la salle des Pas perdus, voyait vers lui se tendre une quantité de mains sincèrement amies.

Né le 24 octobre 1872 à Paris, Charles Rosset, après de solides études juridiques et trois ans de cléricature à l'étude de M° Allain, avoué, s'inscrivait au stage le 26 octobre 1898. Appartenant à une famille de la grande bourgeoisie, sa fortune le rendit indépendant à sa majorité et ce n'est pas avec l'âpreté au gain que manifestent certains jeunes d'aujourd'hui qu'il arbora la robe. Il vint parmi nous parce qu'il avait discerné que c'est dans notre profession qu'il conserverait l'indépendance dont il était fier tout en cultivant la science du droit à laquelle il était passionnément attaché.

Il manifesta un intérêt particulier pour le droit international public et privé. Notre regretté éminent confrère, M° Clunet, le distingua, et c'est ainsi qu'aux côtés de nos confrères, M° William Thorp, De Barandiaran, Claro et Colin de Verdière, il vécut pendant de nombreuses années aux côtés d'un maître bienveillant à ceux de ses collaborateurs qui savaient être assidus.

Sa situation de benjamin dans le cabinet de M° Clunet lui valut le désagrément quotidien de l'appel des causes, qui avait alors lieu à onze heures du matin. Il y était exact, suppléait le patron avec une humeur toujours égale et consacrait ensuite ses loisirs à l'assistance judiciaire.

Son beau-père, M. Douat, qui l'avait élevé, car Charles Rosset avait perdu son père alors qu'il était encore tout enfant, dirigeait l'importante compagnie d'assurances La Prévoyance. Il obtint que son beau-fils, malgré son jeune âge, fût agréé comme l'un des avocats de cette compagnie et à partir de ce moment-là le problème de la nationalité et celui des rentes viagères furent ses deux principales préoccupations juridiques.

Mais hors du Palais, Charles Rosset déployait des qualités de sportif, de lettré et de musicien. Pêcheur obstiné, chasseur impénitent, automobiliste à une époque où l'automobile était encore un sport de luxe, Charles Rosset savait se reposer de ces saines fatigues en écrivant des chroniques charmantes que certaines revues d'avant-

garde publièrent et en chantant d'une voix de baryton qui lui valut de nombreux succès féminins.

La Crèmerie, qui était alors le cercle littéraire et artistique du Palais, l'ancien Palais musical s'attachèrent une aussi précieuse recrue et il n'y eut point, jusqu'en 1914, de réceptions de bâtonniers ou de manifestations artistiques dans le monde judiciaire où Charles Rosset ne fût convié et invité à chanter de sa belle voix grave et prenante.

Jamais il ne se dérobait car il adorait rendre service. Quel caractère bien trempé dut avoir notre regretté confrère pour traverser la période difficile et délicate de l' « affaire Dreyfus » en ce Palais où les passions se donnaient libre cours, sans se créer une seule inimitié!

Un tantinet chauvin, c'était là son signe distinctif, Charles Rosset devait être tenté par la politique. Mais il n'avait pas de village et pour un jeune Parisien il pensa avec sagesse que le plus sûr moyen d'arriver au parlement était de prendre le chemin de l'Hôtel de Ville.

Dans le quartier de la porte Dauphine, où il habitait depuis 1905, date de son mariage, Charles Rosset se présenta aux élections municipales contre Ernest Gay, candidat sortant et inamovible, qu'il n'eut pas plus que ses successeurs la chance de battre

Il revint au Palais sans acrimonie auprès de M° Clunet et aux ordres de la Prévoyance.

Cependant, quelque robuste qu'il parût, Charles Rosset était de constitution fragile. Il avait les bronches sensibles et avait fait son service militaire dans l'auxiliaire.

A la déclaration de guerre, l'idée qu'il demeurerait territorial auxiliaire à l'arrière cependant que des hommes de 41 ans pourraient combattre au front lui parut insupportable.

Comme il n'était point appelé, il s'engagea, sollicita d'être admis au service actif et partit apprendre le métier des armes, qu'il ignorait, au 40° régiment d'infanterie territoriale à Orléans.

C'est là qu'à la veille de satisfaire son ambition, celle de partir là-bas rejoindre les camarades, une congestion se déclara.

Charles Rosset, de peur de ne pas être du contingent de départ pour lequel il avait été désigné, refusa de se porter malade.

Il était déjà moribond lorsque son médecin-major lui imposa l'hospitalisation.

Cinq jours plus tard il succombait, laissant une veuve qui le pleure encore et deux enfants délicieux, un fils, aujourd'hui brillant élève de Centrale, et une fille.

Dans la mémoire de tous ceux qui l'avaient connu, dans le cœur de ses deux grands amis, Pierre Dessaigne et Paul Farcy, Charles Rosset a laissé le souvenir d'un confrère pour lequel l'amitié n'avait jamais été un vain mot.

Envoyons un dernier adieu à l'un des nôtres auxquels les plus brillants horizons étaient ouverts et qu'une fatalité inclémente a prématurément frappé.